

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 12 mars 2024

Etaient présents : Mmes et Mrs VIEVILLE Jean-Pierre, LAMOUREUX Vincent, DOUBLEMARD Annie, LEMAIRE Brigitte, Katia COULLE, DUBREUCQ Geneviève, PROISY Stéphanie, Xavier MULET

Absents excusés : M. Nicolas LECLERCQ pouvoir à M. Vincent LAMOUREUX
M. Christophe CHOPIN pouvoir à Mme Annie DOUBLEMARD
Mme Josette ROY, M. Jean LEFEVRE, M. Constant GUILLON

Absente : Mme Ludivine GOULARD

Mme Katia COULLE est élue secrétaire.

Ordre du jour :

Délibérations à prendre :

- Vote du compte administratif 2023
- Vote du compte de gestion 2023
- Affectation du résultat 2023
- Vote des taux d'imposition des taxes directes locales 2024
- Vote du Budget Primitif 2024
- Contrat de projet jeunesse 2024 Tac-Tic Animation
- Convention de partenariat 2024/2026 Commune/Tac Tic Animation concernant l'organisation des ALSH
- Synthèse des commissions
- Point sur la CCTC
- Infos diverses, questions diverses

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

Mme Katia COULLE est élue secrétaire.

Lecture de l'ordre du jour.

Monsieur le Maire pose la question de savoir si tous les membres du Conseil municipal ont bien reçu le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 13 février 2024 et s'il y a des remarques.

Pas de remarque, le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 13 février 2024 est adopté à l'unanimité.

Objet : Vote du Compte Administratif 2023 de la commune de SAINS-RICHAUMONT

Mr VIEVILLE, Maire, ne prend pas part au vote et se retire.

Les Membres du Conseil Municipal réunis sous la Présidence de Mme Annie DOUBLEMARD, Doyenne d'âge, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par Mr Jean-Pierre VIEVILLE, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Opérations de l'exercice 2023 :

Fonctionnement dépenses : 966 833.13€

Fonctionnement recettes : 1 037 576.48€

Investissement dépenses : 222 723.31€

Investissement recettes : 228 952.56€

Résultats de l'exercice 2023 :

Fonctionnement : 70 743.35€

Investissement : 6 229.25€

Résultats de clôture de l'exercice 2023 :

Fonctionnement : 351 031.41€

Investissement : - 87 533.17€

Restes à réaliser :

Investissement dépenses : - 9 370.08 €

Investissement recettes : 20 365.08€

Constata les identités de valeur avec les indications du compte de gestion.

Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

Arrête et approuve les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Monsieur le Maire indique être plutôt satisfaits des résultats 2023, vu de la conjoncture actuelle.

Objet : Approbation du compte de gestion 2023

Les membres du Conseil Municipal :

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2023

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant la régularité des opérations

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexe

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Objet : Affectation du résultat 2023

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mr VIEVILLE, Maire, après avoir entendu le compte administratif 2023, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement, constate que le compte administratif 2023 présente les résultats suivants :

Résultat de Fonctionnement cumulé 2023 : 351 031.41€

| | |
|---|--------------------|
| Résultat d'investissement cumulé 2023 : | - 87 533.17€ |
| <u>Restes à réaliser 2023 en investissement :</u> | |
| Reste à réaliser Dépenses : | -9 370.08€ |
| Reste à réaliser Recettes : | 20 365.08€ |
| Reste à réaliser solde : | 10 995.00€ |
| <u>1068 Affectation en réserve :</u> | 76 538.17€ |
| <u>REPORT EN FONCTIONNEMENT :</u> | 274 493.24€ |

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'affecter le résultat comme ci-dessus.

Objet : Vote des taux de la fiscalité directe locale -Année 2024

Monsieur le Maire rappelle les taux de fiscalité locale voté en 2023 :

| | |
|---|---------|
| Taxe foncière sur les propriétés bâties : | 48.03 % |
| Taxe foncière sur les propriétés non bâties : | 29.40% |
| Taxe d'habitation : | 20.93% |

Monsieur le Maire présente les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, proposées par la trésorerie de VERVINS, en attente de la mise en ligne de l'état 1259.

Pour rappel, le taux de taxe d'habitation qui ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans est à nouveau voté depuis 2023.

Monsieur le Maire propose une augmentation de 1% pour chacune des taxes directes locales.

Le Conseil municipal,

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts,
Après en avoir délibéré, à la **majorité** par 9 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention
(Mme Geneviève DUBREUCQ)

DÉCIDE de fixer les taux communaux pour l'année 2024 comme suit :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties* : 48.52 %

** dont 31,72% équivalent au transfert de la part départementale aux communes en 2021(Article 16 de la loi n°2019-1479 du 28 décembre 2019)*

- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 29.70%

- Taxe d'habitation : 21.14%

CHARGE Monsieur le Maire

- de notifier cette décision aux services préfectoraux accompagné de l'état 1259 complété

- de transmettre ce même état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente délibération.

Objet : Vote du budget primitif 2024

Monsieur le Maire présente à l'assemblée, le budget primitif 2024, dont les dépenses et les recettes en section de fonctionnement et en section d'investissement s'équilibrent de la façon suivante :

Fonctionnement Dépenses et Recettes : 1 287 538.60€

Investissement Dépenses et Recettes : 675 402.93€

Dont opérations réelles en dépenses et recettes de d'investissements : 563 758.25€
 Opérations d'ordres en dépenses et recettes d'investissements : 111 644.68€
Détail des opérations d'ordres d'investissements :

| | DEPENSES | RECETTES |
|---|------------------|------------------|
| Intégration terrain la poste | 618.88 | 618.88 |
| Intégration parcelle QUENT | 20 000.00 | 20 000.00 |
| Intégration propriété QUENT | 15 000.00 | 15 000.00 |
| Intégration des frais d'études salle culturelle | 64 446.60 | 108,00 |
| | | 1311.03 |
| | | 11655.00 |
| | | 39 .570,6 |
| Intégration des frais d'études PLU | 9 449.20 | 354,00 |
| | | 8964,70 |
| | | 130,50 |
| Intégration des frais d'études plantation de haies | 2 130.00 | 2 130,00 |

Le Conseil Municipal, après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire et délibéré, vote à l'unanimité des Membres présents : 10 voix pour, 0 voix contre, 0 voix d'abstention.

Approuve le budget primitif 2024 de la Commune.

Objet : Contrat de projet jeunesse 2024 Tac-Tic Animation

Monsieur le Maire propose de signer le « Contrat projet jeunesse 2024 » Mairie de Sains-Richaumont/TAC-TIC Animation.

- Projet jeunesse 12-25 ans

Objectifs généraux :

Développer la concertation de la politique jeunesse du territoire

Faire évoluer l'offre vers le développement de projets à l'initiative des jeunes

Accompagner les jeunes vers l'autonomie en les rendant acteurs et responsables

Développer des partenariats afin de mobiliser les jeunes qui ne fréquentent pas la structure

Contribution de la commune : 7 055€ à verser à la signature de la convention.

M. Vincent LAMOUREUX intervient et indique qu'une réunion est prévue avec Tac-Tic animation et les Maires des bourgs centres demain 13 mars, concernant ce contrat de projet jeunesse 2024.

Dans l'attente, ce point est reporté à la prochaine séance.

Objet : Convention de partenariat 2024/2026 Commune/Tac Tic Animation concernant l'organisation des ALSH

Monsieur le Maire rappelle que TAC ANIMATION organise l'accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) qui se déroule au sein de la commune de SAINS-RICHAUMONT. Les publics accueillis sont des enfants âgés de 3 à 12 ans, habitant l'ensemble du SIVOM de SAINS-RICHAUMONT, du VILPION et des communes aux alentours Il y a lieu de passer une convention pour les salles et espaces mis à la disposition de TAC Tic animation.

Dans cette convention il est aussi fait état de la contribution financière de la commune, qui s'élève à 6€/enfant pour 2024 par jour de présence.

6.50€/enfant pour 2025 par jour de présence.

7€/enfant pour 2026 par jour de présence.

La présente convention est conclue pour une durée de trois années du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2026.

Le Conseil municipal à l'unanimité accepte les termes ci-dessus et autoriser Monsieur le Maire à signer la convention.

M. Vincent LAMOUREUX indique que pour la CCTC cela représente environ 400 000€/an.

- **Synthèse des commissions**
- **Point sur la CCTC**
- **Infos diverses, questions diverses**

Monsieur le Maire : prévoit une réunion fin mars de la commission des travaux/Sécurité/appeal d'offre, (réfection de la toiture des vestiaires du stade, réalisation d'un atelier Fab'lab, Installation de panneaux photovoltaïques à la salle polyvalente)

Local salle Bourlet, la question se pose de savoir ce que l'on va faire de cette salle.

Le bar du concours « serait repris ».

Mme Annie DOUBLEMARD donne des infos sur l'espace plan d'eau :

Installation de panneaux pédagogiques par la CPIE.

Animation autour du plan d'eau par la CPIE le dimanche 7 avril : observation des oiseaux, sur inscription.

M. Vincent LAMOUREUX indique qu'une action « Nettoyons la Nature » est menée par l'APE de l'école de SAINS-RICHAUMONT le samedi 16 mars.

Il donne connaissance des prochaines animations à venir à la S@ine :

Le 21 mars : festival de jazz

Le 23 mars atelier pour enfants « pâte polymère » et le 24 mars : rencontre d'artistes

Mme Katia COULLE demande si Monsieur le Maire a obtenu des nouvelles pour la mise en service de l'antenne route de Lemé, il répond qu'il est toujours en attente.

Elle l'interroge ensuite sur la commission concernant la santé qui a eu lieu à la CCTC, Monsieur le Maire indique que tout a été entériné.

Séance levée à 21 heures 40

La Secrétaire de séance,

Le Président de séance,